

Les membres du conseil municipal sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle à Saint Martin d'Ablois, le mercredi 9 Juillet à 19 heures 15 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Procès-verbal -

L'an deux mil quatorze le mercredi 9 juillet à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois, sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance :

Mr Jackie BARROIS, Mme Marie Line CHARPENTIER, Mrs Daniel NIVOIS, Yves DELIGNY, Eric BOONEN, Olivier HUOT, Johnny BREUL, Hervé GUEDRAT, Benoît DUPONT,

Mmes Nicole LAUDET, Catherine FONTANESI, Agnès MELIN, Fanny VIGNON, Ingrid BOURLON.

Absente excusée : Madame Laurence CORNU (procuration à Madame Nicole LAUDET).

Mr Benoît DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Date de la convocation : 4 juillet 2014

N° 1 – Plan communal de sauvegarde.

Le Maire rappelle que les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels doivent établir un plan communal de sauvegarde.

Après avoir défini le cadre réglementaire et le contenu dudit plan, le Maire indique qu'il souhaite mettre en place un groupe de travail pour rédiger le document relatif au P.C.S.

Il sollicite donc la participation de plusieurs membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le groupe de travail est ainsi constitué :

Messieurs Jackie, BARROIS, Daniel NIVOIS, Hervé GUEDRAT, Olivier HUOT, Johnny BREUL,

Mesdames Marie Line CHARPENTIER, Laurence CORNU, Fanny VIGNON.

N° 2 – Achat de poubelles.

Suite aux propositions du Conseil municipal Enfants et de la commission du fleurissement, il est décidé, à l'unanimité d'installer 12 poubelles.

Le montant de ces acquisitions s'élève à 1440 € TTC

N°3 – Achat de jardinières.

Sur proposition des membres de la commission du fleurissement, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'installer 3 jardinières près de la mairie.

Le coût afférent auxdites jardinières est de 1735,20 € TTC

N° 4 – Installation d'un banc et d'une poubelle près de l'aire de jeux.

A l'unanimité, l'assemblée décide l'installation d'un banc et d'une poubelle près de l'aire de jeux pour enfants sise à l'entrée de la halle des sports : montant de ce matériel : 396 € TTC.

N° 5 – Acquisition de barrières de sécurité.

A l'occasion du départ du Tour de France à Epernay, la société propose de solder les barrières de sécurité.

Aussi, sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir 10 barrières dont le coût total s'élève à 408 € TTC.

N° 6 – Achat d'une bétonnière.

Afin d'effectuer les futurs travaux de maçonnerie, il est décidé, à l'unanimité, d'acheter une bétonnière. Prix de ce matériel : 452,40 € TTC.

N°7 – Acquisition de Barrières-Parking

Afin d'assurer la sécurité des piétons il est décidé d'acquérir des barrières de protection dont le coût total s'élève à : 648 € TTC.

N° 8 – Désignation des représentants de la commune à l' Association des communes forestières.

Sont désignés comme représentants de la commune de Saint Martin d'Ablois à l'association des communes forestières :

Titulaire : Monsieur Jackie BARROIS

Suppléant : Monsieur Eric BOONEN.

N° 9 – Motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ces 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT MARTIN d'ABLOIS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SAINT MARTIN d'ABLOIS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT MARTIN d'ABLOIS soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

N° 10 – Compte rendu d'activité 2013 de la concession Gaz.

Le maire cite plusieurs chiffres relatifs à la concession Gaz et notamment le nombre d'abonnés recensés en 2013 : 192.

Il indique par ailleurs que la qualité du service rendu a été satisfaisante et qu'aucun dommage aux ouvrages de la concession n'a été constaté.

N° 11 – Rapport d'activité 2013 de la distribution d'eau potable.

Le Maire relève quelques données significatives :

- nombre d'habitants desservis : 1521
- nombre d'abonnés : 640
- longueur du réseau : 21 kilomètres
- consommation annuelle moyenne par abonné : 115 m³
- taux de conformité microbiologique : 100%
- taux de conformité physico-chimique : 90,91%.
- chute importante des volumes vendus en 2013 : moins 12%.

En 2013, 19 fuites ont été réparées Il faut noter que les conduites de la rue des Juifs et de la rue Ferrée restent une source majeure des fuites sur le réseau.

Par ailleurs, le Maire apporte des explications relatives aux informations publiées par Véolia lors de l'envoi des factures du premier semestre.

En effet, sur l'imprimé « Quelle eau buvez-vous, à la fin de la rubrique : Pesticides, figure la conclusion suivante : Eau non conforme ».

Le Maire précise que Véolia aurait dû ajouter les informations complémentaires apportées par

l'Agence régionale de santé, suite au prélèvement effectué le 14 février 2013 :

« La concentration étant inférieure à la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, l'eau reste consommable sans restriction ».

Le Maire ajoute que la conclusion sanitaire afférente au dernier contrôle sanitaire effectué le 1^{er} juillet 2014 par l'Agence régionale de santé et reçue en mairie le 9 juillet 2014, est ainsi rédigée :

« le résultat des prélèvements effectués révèle une qualité d'EAU CONFORME aux limites de qualité microbiologiques. Néanmoins, un dénombrement de bactéries coliformes supérieur à la référence de qualité a été détecté. Ces germes ne sont pas préjudiciables à la santé publique mais révèlent la nécessité de vérifier les installations de production, de traitement et de distribution de l'eau. L'EAU ET LES INSTALLATIONS SONT A SURVEILLER. Maintenir un résiduel en chlore de 0,3 mg/l sur l'ensemble du réseau ».

En conséquence, le Maire va demander à Véolia de l'informer des dispositions arrêtées pour répondre aux demandes de l'Agence régionale de santé.

N° 12 – Demande de subvention présentée par l'Association des Familles Rurales.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 800 euros à l'AFR pour l'organisation du centre aéré de l'été 2014.

N° 13 - Transferts de crédits.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les transferts de crédits suivants :

-transfert de 272 € du compte 61523 au programme d'investissement 2031-192 « PLU »

-transfert de 1736 € du compte 61523 au programme d'investissement 2188-424 « Achat de jardinières »

-transfert de 453 € du compte 61523 au programme d'investissement 21571-425 « Achat d'une Betonnière »

-transfert de 2892 € du compte 61523 au programme d'investissement 21571-426 « Acquisition poubelle, bancs et barrières »

+ 023 dépenses 5353 €

+ 021 recettes 5353 €